



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 11.08.2025 ceci afin d'exécuter des travaux des travaux de voirie dans la rue Fockeschlass à Koerich, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue Fockeschlass à Koerich, ceci pour une durée estimée d'une semaine de 6 jours ouvrables

Art.1 : A partir du 01.09.2025 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue Fockeschlass à Koerich sera partiellement réglementée comme suit :

a) route barrée partielle.

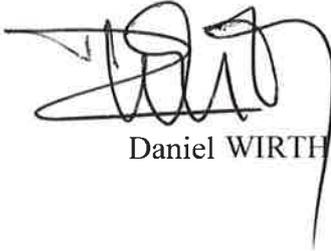
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 11.08.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ